

FRANCE RELANCE 2020 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**2
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022

BATIMENTS PRIVÉS

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 2/3 issues du secteur résidentiel. L'objectif du plan est d'accroître l'efficacité énergétique et de mettre fin aux passoires thermiques par le biais des mesures suivantes:

- Soutien à la rénovation globale
- Soutien accru à la rénovation énergétique des logements de propriétaires bailleurs et copropriétés
- Communication autour des métiers de la rénovation

BATIMENTS PUBLICS

Les bâtiments publics de l'État représentent 100 millions de m² et sont concernés par l'effort sur la rénovation énergétique afin de combattre l'obsolescence du parc immobilier et réduire l'empreinte environnementale.

Le plan prévoit de financer des actions telles que :

- Actions d'amélioration de l'exploitation du bâtiment
- Remplacement d'équipements
- Optimisations techniques des équipements
- Travaux d'économie d'énergie

**4
MILLIARDS
D'EUROS**

**DONT 300 MILLIONS
DÉLÉGUÉS AUX
RÉGIONS**

**500
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022

LOGEMENTS SOCIAUX

Le parc de logement social est en partie vétuste ou inadapté aux besoins actuels. Des subventions seront octroyées aux organismes HLM, aux collectivités ou aux maîtres d'ouvrage d'insertion pour l'amélioration des standards. Le plan prévoit:

- La rénovation thermique globale
- le déploiement de solutions industrielles performantes pour la rénovation énergétique type "Energiesprong"
- La restructuration lourde de logements sociaux existants pour créer une offre adaptée aux besoins



FRANCE RELANCE 2020 BIODIVERSITÉ ET RÉSILIENCE

**250
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022

PRÉVENTION DES RISQUES ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

Afin de rendre nos territoires davantage résilients face aux changements climatiques, des financements sont prévus pour les opérations suivantes : chantiers d'adaptation et de restauration écologique, adaptation des modes de gestion du littoral, travaux de renforcement des barrages.

RÉHABILITATION DE FRICHES

Afin de maîtriser davantage l'étalement urbain et revitaliser l'espace urbain, un fonds "friches" est créé dans le cadre du plan de relance. Cette mesure financera le recyclage de friches ou la transformation du foncier déjà artificialisé, permettant ainsi la relocalisation d'activités et de projets d'aménagement.

**300
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022

AIDE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Ce dispositif vise à favoriser une utilisation plus efficiente du foncier déjà urbanisé et à accompagner les collectivités dans des travaux de restructuration ou renouvellement urbain qui sont nécessaires à l'intégration de nouveaux bâtiments.

L'objectif est de réussir à infléchir la courbe d'artificialisation.

**350
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022

PRÉVENTION FACE AUX RISQUES SISMIQUES

L'objectif de cette mesure est de renforcer la résilience face au risque sismique dans les Antilles. Des opérations de confortement seront financées afin de réduire la vulnérabilité des bâtiments critiques, à savoir les hôpitaux, établissements scolaires, centres de gestion de crise et bâtiments publics.

**50
MILLIONS
D'EUROS**

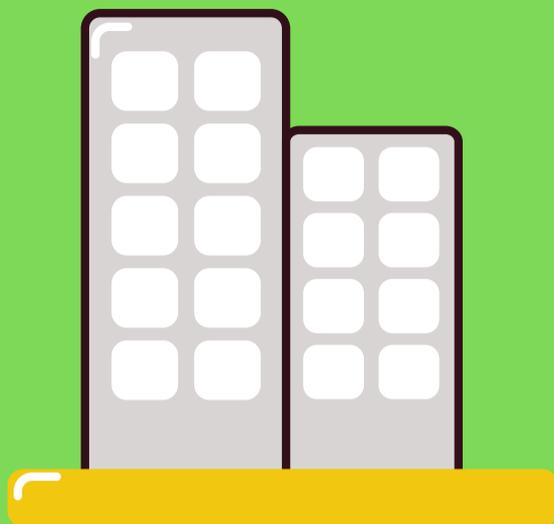
DÈS 2021

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE GESTION ET DISTRIBUTION D'EAU

Afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire et de lutter contre la pollution de l'eau, des financements sont prévus pour moderniser le réseau d'eau potable, rénover les stations d'épuration et réseaux d'assainissement, optimiser la gestion des boues d'épuration et renforcer l'ensemble des canalisations pour éviter les fuites.

**300
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022



FRANCE RELANCE 2020

DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

**2,5
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

OBJECTIF

Près de 20% des émissions de gaz à effet de serre sont issues des activités industrielles en France. La transition environnementale du secteur de l'industrie est indispensable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Le plan de relance apporte son soutien financier au secteur de l'industrie afin de mettre en place une dynamique ambitieuse et volontariste de décarbonation.

MESURES ADOPTÉES

2 principales mesures sont identifiées par le plan de relance afin de décarboner l'industrie :

- Soutien à l'efficacité énergétique et à la transformation des procédés industriels, notamment grâce à l'électrification de ceux-ci
- Soutien aux projets visant une chaleur bas-carbone

2 VOLETS

**POUR L'ENSEMBLE DU
TERRITOIRE NATIONAL**



FRANCE RELANCE 2020 ECONOMIE CIRCULAIRE

INVESTIR DANS LE RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

Ce volet vise à soutenir l'économie circulaire avec le développement des filières de tri, de recyclage et de prévention. 2 axes majeurs sont identifiés :

- Réduire l'usage du plastique unique en soutenant la recherche dans des moyens alternatifs et dans l'industrialisation de solutions d'emballage réutilisables
- Accélérer le recyclage et la valorisation des plastiques avec un soutien à la R&D et à l'adaptation des moyens de production pour incorporer davantage de matières plastiques recyclés

MODERNISATION DES CENTRES DE TRI, RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Ce second volet de l'économie circulaire vise l'amélioration des différents modes de gestion des déchets :

- Soutien aux collectivités locales et entreprises afin d'améliorer la couverture de tri sur la voie publique et moderniser les centres de tri pour déchets recyclables
- Soutenir la filière de valorisation des biodéchets en biogaz ou en fertilisants.
- Accélérer la production d'énergie à partir des déchets non recyclables afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

**226
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

**274
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022



FRANCE RELANCE 2020

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉS VERTES

**1,2
MILLIARDS
D'EURO**

ENTRE 2020 ET 2022

DÉVELOPPER L'USAGE DU VÉLO ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le secteur du transport public va se renforcer grâce à des mesures visant à accroître le réseau de pistes cyclables, développer le transport ferroviaire et créer de nouvelles offres de services de transports collectifs.

SECTEUR FERROVIAIRE

La filière ferroviaire va bénéficier d'aides afin de moderniser le réseau national, augmenter l'offre pour désenclaver les territoires, optimiser la régularité et sécurité et enfin adapter le réseau pour développer le transport de marchandises.

**4,7
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

**550
MILLIONS
D'EURO**

ENTRE 2020 ET 2022

ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Un volet du plan de relance vise à moderniser et renforcer le patrimoine national d'infrastructures de transport, que ce soit au niveau du réseau fluvial, maritime, routier, ou ferroviaire et encourage les échanges multimodaux de transport.

VERDISSEMENT PARC AUTO DE L'ÉTAT

La volonté est de rajeunir le parc automobile de l'état qui représente 64 000 véhicules en investissant dans des véhicules électriques moins polluants et à un coût d'entretien moindre.

**180
MILLIONS
D'EUROS**

DÈS 2021

**1,9
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

VERDISSEMENT VÉHICULE INDIVIDUEL

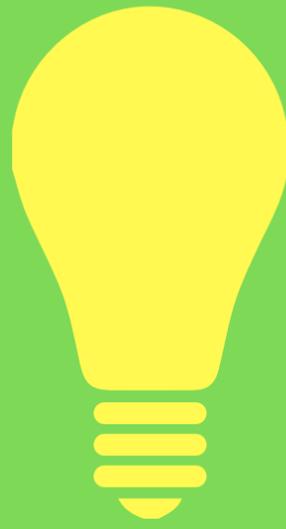
Un soutien est apporté pour favoriser l'acquisition de véhicules propres afin de transformer le parc automobile français. Plusieurs mesures sont mises en place à cet effet : bonus, primes à la conversion des véhicules légers et lourds et déploiement des bornes de recharge électriques.

RÉSILIENCE DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ZONES RURALES

Ce volet vise à aider les collectivités de zone rurale à améliorer la couverture d'électrification et renforcer le réseau électrique afin de faire face aux intempéries.

**50
MILLIONS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2022



FRANCE RELANCE 2020 TECHNOLOGIES VERTES

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le plan prévoit le lancement du 4ème Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA4), destiné à soutenir des projets d'innovation au cœur de la transition écologique et énergétique. Les projets suivants sont ciblés :

- L'émergence de solutions hydrogène bas carbone pour décarboner des secteurs qui ne peuvent être électrifiés
- Le développement de solutions conciliant compacité et qualité de vie afin de réduire l'étalement urbain
- Des modes de productions agro-alimentaires plus durables et respectueux de l'environnement

**3,4
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2021 ET 2023

**2
MILLIARDS
D'EUROS**

**INSCRITS DANS LE PLAN DE
RELANCE ET COMPLÉTÉS PAR
DES APPORTS DU PIA4**

DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE VERT

L'ambition du plan de relance est de développer une filière industrialisée et compétitive de l'hydrogène produit à partir de l'électrolyse de l'eau pour pouvoir stocker l'énergie.

Plusieurs leviers sont envisagés :

- Soutien aux projets portés par les entreprises
- Mécanisme d'aide pour la production de l'hydrogène
- Projet européen pour développer les démonstrateurs

SOUTIEN AUX SECTEURS DE L'AUTOMOBILE ET DE L'AÉRONAUTIQUE

Le plan de relance souhaite favoriser l'innovation des filières de l'automobile et de l'aéronautique. Trois objectifs sont fixés :

- Aider les PME et ETI à investir dans la modernisation de leur appareil de production afin de gagner en compétitivité
- Accélérer la transformation environnementale
- Favoriser la R&D pour développer des véhicules et aéronefs propres

**2,6
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

**200
MILLIONS
D'EUROS**

**INSCRITS DANS LE PLAN DE
RELANCE ET COMPLÉTÉS PAR
DES APPORTS DU PIA4**

SOUTIEN AU SECTEUR DU NUCLAIRE

Un volet du plan de relance est destiné à la filière nucléaire afin de soutenir la compétitivité de l'offre française et la modernisation des entreprises. Les axes de soutien sont :

- Optimisation de la gestion des déchets radioactifs
- Développement des réacteurs de petite taille (SMR)
- Formation des métiers critiques pour la filière



FRANCE RELANCE 2020 BPIFRANCE

**2,5
MILLIARDS
D'EUROS**

ENTRE 2020 ET 2022

OBJECTIF

L'économie française doit produire un effort conséquent pour pouvoir atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris.

A cette fin, Bpifrance va mobiliser près de 2,5 Md€ pour accompagner la transition énergétique et écologique des TPE, PME et ETI et ainsi stimuler un écosystème dynamique de solutions technologiques françaises.

PLAN CLIMAT

Bpifrance a mis en place un "Plan Climat" qui se structure en trois axes :

- Soutenir la croissance des greentech
- Stimuler la filière Énergies Renouvelables (EnR).
- Aider les entreprises en transition écologique

**3 AXES DE
TRAVAIL**

MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Bpifrance va apporter son soutien financier via :

- Le **Prêt Vert** permet de financer des investissements répondant aux enjeux de décarbonation et de performance environnementale des processus industriels
- Le **Prêt Économie d'Énergie** contribue à financer les projets intégrant des équipement éligibles aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Les **investissements en fonds propres** au service de la transition "verte" et de la thématique greentechs

**3
DISPOSITIFS
DE SOUTIEN**